

POINT DE VUE

Dominique Anne Falys

Architecte-Urbaniste à l'IDETA,
membre du groupe de travail du projet
« Émulation »

Quelle a été selon vous la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière dans ce projet sur l'aménagement des zones d'activités ?

L'échange d'expérience a tout d'abord permis de découvrir d'autres philosophies d'aménagement et d'autres pratiques. De plus, la mise en perspective de nos propres outils et instruments avec ceux des partenaires est très utile pour réévaluer la pertinence de nos habitudes. Cet apport de sang neuf a certainement permis de relancer la créativité de chacun !

Ce projet apporte la confirmation que la qualité est un processus dont il est important d'identifier les paramètres d'évaluation et de s'assurer de l'équilibre des objectifs qui, à de nombreux égards, peuvent être ou contradictoires ou concurrentiels.

C'est aussi la confirmation que la qualité doit être visée simultanément sur de multiples fronts, et de manière mesurée, afin de garantir la cohérence et la crédibilité des projets « de qualité ».

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans les approches de la qualité des zones d'activités des français et des flamands ?

Côté français, un atout évident issu de leurs outils planologiques*, est la gestion de la mixité urbaine. Il ne s'agit pas de recomposer la mixité urbaine de la ville ancienne, mais de recomposer des « espaces de vie » où l'individu puisse s'épanouir dans toutes les dimensions de l'existence et échapper à la fragmentation trop souvent subie dans la ville contemporaine. La qualité au service du bien-être des individus est certainement un bénéfice collatéral essentiel de la dynamique économique !

Côté flamand, j'apprécie plutôt les logiques de « subsidiarité » assez bien maîtrisées à travers les outils de conception, de mise en œuvre et de gestion ainsi que la conception du management. Ce service après-vente qui contribue évidemment à l'image de marque des parcs d'activités est surtout un gage de développement durable ; ce qui est, in fine, le plus prégnant des objectifs de qualité pour assurer la qualité de vie des générations futures !

* Outils réglementaires de planification pour l'urbanisme et l'aménagement (belgicisme)

France - Belgique

Projet « Émulation »

Dans le cadre de la Conférence Permanente des Intercommunales Transfrontalières (COPIT), Lille Métropole Communauté Urbaine et quatre intercommunales flamandes et wallonnes (IDETA, IEG, LEIEDAL et WVI) ont mené le projet « Émulation », lancé en mars 2003, dont l'objectif était d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de qualité des zones d'activités, de les comparer et de créer un réseau d'acteurs dans ce domaine.

Pendant trois ans, des experts français et belges de l'aménagement des zones d'activités, réunis au sein d'un groupe de travail, ont partagé leurs expériences en matière d'amélioration de la qualité de ces zones. Après de multiples échanges sur les modalités de création et d'aménagement des zones d'activités dans les territoires français, flamand et wallon, et la visite des sites de référence de la métropole franco-belge, le groupe de travail a pu identifier des objectifs de qualité communs, puis analyser et comparer les meilleurs outils pour la mise en œuvre de la qualité.

Les résultats du projet ont été rassemblés dans le Cahier n°15 de l'Atelier Transfrontalier, publié par la COPIT* et présentés le 23 janvier dernier à l'occasion d'un séminaire de conclusion. Celui-ci a permis de rassembler 120 acteurs de la métropole franco-belge concernés par le sujet, de diffuser largement ces conclusions et de sensibiliser sur les enjeux de la qualité.

La qualité des zones d'activités aura ainsi été réaffirmée comme un thème porteur de la coopération transfrontalière dans la métropole franco-belge. L'importance d'exploiter les complémentarités dans ce domaine entre les deux pays, afin notamment d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire transfrontalier, a été soulignée. Des idées de coopérations futures ont été lancées telles que l'élaboration d'une charte de qualité transfrontalière ou des échanges de stagiaires entre aménageurs.

La Plate-forme Logistique Aquitaine Euskadi (PLAE)

En Europe, le contexte logistique relève de plus en plus de la globalisation économique et impose aux agents économiques et sociaux une nouvelle structure d'organisation dans laquelle l'usage de l'intermodalité des transports devient nécessaire à tous les niveaux.

Entre la France et l'Espagne, les régions Euskadi et Aquitaine hébergent un axe transeuropéen stratégique pour tout le continent. Toutefois, cet atout est remis en question par la situation du transport routier dont les prévisions, pour les routes basco-aquitaines, est marqué par une tendance forte à la saturation d'ici 2010.

Face à cette problématique, l'Aquitaine et l'Euskadi ont signé, en octobre 1989, un protocole de coopération qui témoigne d'une volonté politique forte d'aborder ces questions sur un plan transfrontalier. Le Président de la région Aquitaine, Alain Rousset, et le Lehendakari du Gouvernement Basque, Juan José Ibarretxe, se sont ainsi engagés, en octobre 1989, dans le projet de constitution de la PLAE.



Boulevard central - parc d'activités "Qualitis" à Enghien

Les savoir-faire et complémentarités qui sont ressortis de ces travaux sont nombreux :

- Côté wallon par exemple, la dimension culturelle de l'urbanisation des sites est mise en avant. Par exemple, des artistes et philosophes sont associés à la conception des nouveaux projets de l'IDETA.
- Côté lillois, les thématiques liées à la mixité urbaine et à la mobilité (accès au site, transports en commun...) sont à l'honneur.
- Côté flamand, c'est la gestion et le management de ces zones d'activités, pour maintenir leur qualité tout au long de leur vie, qui sont ressortis.

On comprend, au vu de ces exemples, l'intérêt que pourrait avoir la réalisation d'une charte commune transfrontalière dans ce domaine, qui permettrait de rassembler et de mieux partager ces compétences.

* Disponible sur le site de la COPIT : <http://www.copit-gpci.org> (rubrique Économie)

L'enjeu de cette coopération est de faire face sur un plan transfrontalier à la problématique des transports entre les deux régions, française et espagnole, et de fixer le rôle logistique à intégrer par chacune de ces administrations. Aussi, les objectifs de la plate-forme sont les suivants :

- renforcer la position stratégique de l'Aquitaine et de l'Euskadi en Europe et sur d'autres marchés internationaux,
- promouvoir l'intermodalité au sein du réseau d'infrastructures existant,
- offrir aux deux territoires une identification commune en tant que « Communauté Logistique du Transport ».

En 2004, la PLAE s'est constituée en « Groupement Européen d'Intérêt Economique », proposant ainsi une représentation équilibrée et commune de l'Euskadi et de l'Aquitaine pour ce territoire qui se présente comme la « Porte Atlantique de l'Europe ».

Pour en savoir plus : <http://www.plataforma-logisticaaquitania-euskadi.com/>

Séminaire sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs

A Lille, le 27 janvier 2006, un séminaire sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs a été organisé par la MOT, Lille métropole communauté urbaine et la Direction générale de la mer et des transports du Ministère de l'Équipement. Il a permis de réunir, dans une même salle, tous les acteurs des transports transfrontaliers de voyageurs. C'est ainsi qu'une centaine de participants, de provenance géographique et de structures diversifiées, ont pris part aux échanges : Commission européenne,

ministères français et wallons des transports, autorités organisatrices (conseils régionaux et généraux, structures intercommunales provenant de toutes les zones frontalières), SNCF, RFF, directions des grands groupes de transports, transporteurs locaux, etc. Ce séminaire faisait suite à une étude, commandée par le Ministère de l'Équipement, et réalisée par la MOT en 2005.

Placés au cœur de la réalité quotidienne des bassins de vie transfrontaliers, les transports constituent un élément clé de la mobilité au sein de ces espaces et représentent ainsi une thématique particulièrement structurante de leur aménagement. Ils font face cependant à d'importantes difficultés, d'ordre technique, organisationnel et juridique, ainsi qu'à une saturation croissante des infrastructures routières aux frontières. L'utilisation de la voiture particulière y est prépondérante et s'explique en partie par une offre souvent faible de transports collectifs transfrontaliers.

Afin de répondre à ces enjeux, l'étude menée par la MOT en 2005 a permis de faire le point sur :

- l'actualisation des réseaux de transports routiers et ferroviaires,
- l'évolution de la mobilité générale transfrontalière,
- les montages juridiques et la nouvelle place des transports dans les projets de territoires transfrontaliers,
- le positionnement des différents acteurs impliqués sur cette thématique.

Au-delà de la présentation de cet état des lieux, le séminaire a été l'occasion de faire connaître différentes expériences locales, concernant Lille, Genève, Longwy et la région PACA avec le Piémont et la Ligurie.

Une table ronde, réunissant le ministère des transports, la Commission européenne, la SNCF et des élus locaux a été organisée autour des questions suivantes :

- Comment améliorer la connaissance pratique et statistique des déplacements transfrontaliers et des flux au sein des espaces transfrontaliers ?
- Quels sont les principaux obstacles à surmonter dans le développement des transports collectifs dans un projet d'agglomération transfrontalière ?
- Comment promouvoir l'interconnexion des réseaux, l'intermodalité et l'intégration tarifaire transfrontalière ? Comment faire en sorte que les différents niveaux d'autorités compétentes en matière de transports collectifs travaillent davantage ensemble pour promouvoir l'intermodalité transfrontalière ?
- Quelles possibilités juridiques pour des structures de coordination des différentes autorités organisatrices de transport au sein d'un même territoire transfrontalier ?
- Les règlements européens ne prennent pas en compte l'échelle urbaine et suburbaine dans l'organisation des lignes routières de transports en commun. Comment faire évoluer les textes européens sur l'organisation de ces lignes pour que la spécificité des transports transfrontaliers apparaisse à ces différentes échelles ?

Sur ce dernier point, Rémi MAYET, représentant de la DG « Transports » de la Commission européenne, a annoncé qu'il attendait, de la MOT, des propositions concrètes permettant de faire évoluer les points de blocage notamment juridiques. Le séminaire a également montré l'importance et la grande nécessité de réunir au sein d'un réseau durable l'ensemble des acteurs des transports transfrontaliers afin de bénéficier d'une vision globale, mais aussi et surtout, pour faire remonter les besoins du terrain à destination des autorités nationales et européennes.

A noter : les actes du séminaire seront publiés prochainement et un « Cahier » thématique sera édité en 2006 sur le sujet.

■ La MOT et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) ont signé une convention de partenariat

Le 8 février 2006, Jean-Louis JOSEPH, président de la FPNRF et Pierre MAUROY, président de la MOT, ont signé une convention cadre de partenariat dont l'objectif est de mettre en synergie les compétences et les complémentarités des deux structures notamment pour renforcer la dynamique frontalière et transfrontalière des parcs et répondre à leurs demandes d'assistance technique et juridique.

■ Appel à projet - Coopération décentralisée européenne

Le Ministère des Affaires étrangères lance un appel à projet de soutien à la coopération décentralisée européenne (dépôt des candidatures avant le 30 mars). Il s'adresse aux collectivités territoriales françaises dans le cadre d'un partenariat de coopération avec des collectivités étrangères et leurs groupements des nouveaux adhérents à l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org

■ « Profil régional du Rhin supérieur »

Cet ouvrage publié en novembre 2005 par l'EURES transfrontalier Oberrhein - Rhin Supérieur donne un aperçu de l'Eurorégion dans les domaines de l'économie, du marché de l'emploi, de la démographie et des infrastructures.

Pour consulter le document : www.eures-t-oberrhein.com

Revue de presse

- Bruxelles, terre d'asile des réfugiés de l'ISF - L'Europe fiscale, Le Monde, 21 janvier
- Lille Métropole lance une enquête sur les déplacements transfrontaliers, Les Échos, 23 janvier
« La Communauté urbaine de Lille lance une étude de grande envergure sur les déplacements de la population. L'opération, qui se déroulera sur plusieurs mois, et ce jusqu'au 20 mai, sera la première en France à être transfrontalière, a indiqué le vice-président, Paul Astier... »
- Planification transfrontalière - Vers une agglomération franco-allemande, Le Moniteur, 20 janvier
« Regroupant un million d'habitants répartis sur 77 communes de part et d'autre de la frontière, le futur Eurodistrict Sarre-Moselle Est constitue une mosaïque de territoires urbains, naturels, industriels et ruraux unis par un même passé sidérurgique et minier... »
- Le Rectangle d'or ne tourne plus rond, Le Dauphiné libéré, 20 janvier
« ...Alors qu'elle devait se prononcer sur son adhésion au groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé de mettre en œuvre de Rectangle d'or, la commune de Ferney a décidé de faire marche arrière... »
- Au Perthus, une école labellisée « transfrontalière », La Gazette des Communes, 23 janvier
« La communale du Perthus accueille des enfants français et espagnols. Elle a été labellisée « école transfrontalière » pour mieux prendre en charge un enseignement en deux langues... »
- Eurocité basque, une citoyenneté en construction, Le Journal du Pays Basque, 31 janvier
« Le projet de la métropole allant de Bayonne à Saint-Sébastien est plébiscité de part et d'autre de la Bidassoa, selon une étude réalisée par la Diputacion de Gipuzkoa et la faculté des sciences humaines de l'Université de Deusto... »
- Lancement de l'Eurorégion adriatique, Newsletter de l'AFCCRE, <http://www.afccre.org>
« L'Eurorégion adriatique [est] officiellement lancée le 6 février prochain à Venise, lors d'une conférence internationale, organisée avec le soutien de la région Veneto (Italie). La signature des statuts de l'Eurorégion adriatique définiront les objectifs généraux... »